

L'apprentissage avant tout



L'évaluation en classe dans le système éducatif ontarien de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année

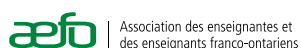
2026

Un exposé de position de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et de ses filiales

L'apprentissage avant tout

L'évaluation en classe dans le
système éducatif ontarien de la
maternelle à la 12^e année

**Un exposé de position de la Fédération des enseignantes et des
enseignants de l'Ontario et de ses filiales**





INTRODUCTION : DÉFINITION DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ÉVALUATION

L'apprentissage dans l'enseignement de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année en Ontario est multidimensionnel. Il peut être conceptualisé comme un progrès vers l'atteinte d'un résultat d'apprentissage, une progression au sein d'un résultat d'apprentissage et la réalisation d'un résultat d'apprentissage.

Par conséquent, l'évaluation de l'apprentissage des élèves doit être tout aussi dynamique et approfondie et avoir comme objectif « d'améliorer l'apprentissage de l'élève »¹. Ce type d'évaluation est un processus humain dans lequel les enseignantes et les enseignants, au fil du temps, font sans cesse appel à leur jugement professionnel pour décrire où en sont les élèves dans leur apprentissage, dans quelle voie elles et ils se dirigent et comment elles et ils peuvent s'améliorer. En Ontario, ce type d'évaluation est mené par le personnel enseignant et se déroule en classe.

En revanche, les évaluations à grande échelle menées en Ontario ont un objectif très différent. Ces évaluations sont des mesures ponctuelles menées aux niveaux provincial, national ou international. Elles sont principalement conçues pour donner un aperçu des forces et des faiblesses des systèmes éducatifs à un moment donné. Leurs résultats sont destinés à éclairer des plans visant à améliorer les systèmes éducatifs.

¹ Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2010). « Faire croître le succès », p. 6.

Depuis que la FEO et ses filiales ont publié le document intitulé « [Pas seulement des points sur un graphique : Adopter une nouvelle approche pour l'évaluation en Ontario](#) » (2017), le paysage provincial de l'évaluation n'a cessé d'évoluer. Ces changements s'expliquent par plusieurs facteurs, notamment la publication d'études indépendantes sur l'évaluation et la communication des résultats scolaires de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année en Ontario. Ces études s'accompagnent de travaux de recherche sur la valeur des évaluations à grande échelle et à enjeux modérés. Mais le plus important est peut-être l'affirmation de l'engagement du personnel enseignant dans le développement professionnel qui améliore les pratiques afin de garantir que l'évaluation en classe soit inclusive et adaptée à la diversité des apprenantes et des apprenants dans leurs classes.

Le présent document réaffirme les positions sur l'évaluation et formule des recommandations sur la manière dont l'Ontario doit mettre l'accent sur l'évaluation en classe et lui accorder toute son importance afin de parvenir à une amélioration globale du système, car l'évaluation en classe reste la source de données la plus valable et la plus complète sur l'apprentissage des élèves.

POSITIONS SUR L'ÉVALUATION

1. L'évaluation des acquis des élèves relève de la profession enseignante.
2. Le jugement professionnel des enseignantes et des enseignants est la pierre angulaire de l'évaluation.
3. L'évaluation authentique de la progression et de l'apprentissage ne peut être standardisée.

L'évaluation des résultats des élèves relève de la profession enseignante

L'évaluation de l'apprentissage des élèves est une responsabilité fondamentale confiée par la loi au personnel enseignant qualifié. Ces personnes devraient disposer de l'autonomie nécessaire pour décider de ce qui constitue une preuve des progrès, de la progression et des résultats d'apprentissage des élèves. L'évaluation et la communication des résultats scolaires des élèves constituent un moment précis s'inscrivant dans le processus continu visant à orienter la croissance et la progression des élèves vers les attentes d'apprentissage et à l'intérieur de celles-ci.

L'évaluation de l'apprentissage des élèves en classe offre l'image la plus claire de leurs progrès, de leur évolution et de leurs résultats. Les enseignantes et les enseignants rassemblent diverses sources de données pour mieux cerner l'apprentissage des élèves. En combinant les entretiens avec les élèves, l'observation de leur travail et les produits de leur apprentissage (p. ex., les tâches de performance), le personnel enseignant peut s'assurer que l'évaluation de l'apprentissage des élèves est cohérente, précise et axée sur l'apprentissage. Associées à des outils d'évaluation, comme les tests, les examens et les quiz, ces données permettent de mieux comprendre les résultats scolaires des élèves.

Les relations entre le personnel enseignant et les élèves se développant au cours d'un semestre ou d'une année, une évaluation significative ne peut être reproduite ou remplacée par aucun autre moyen. Des relations humaines positives renforcent le lien réciproque entre l'amélioration de l'apprentissage et le bien-être. Les technologies de pointe, telles que l'IA générative, peuvent être utilisées par le personnel enseignant pour certaines tâches liées à l'enseignement. Cependant, le travail d'évaluation authentique et continu ne peut être confié qu'à des enseignantes et des enseignants qualifiés qui accordent de l'importance à l'apprentissage et au bien-être des élèves et les placent au centre de leurs préoccupations.

Le jugement professionnel du personnel enseignant est la pierre angulaire de l'évaluation

Le jugement professionnel est défini comme « un processus qui tient compte de renseignements complémentaires au sujet du contenu, du contexte, des preuves d'apprentissage, des stratégies pédagogiques et des critères qui définissent la réussite de l'élève. Il requiert réflexion et autocorrection. »²

Le jugement professionnel peut également être compris comme l'exercice d'un processus décisionnel éclairé utilisé pour faire progresser et améliorer l'apprentissage des élèves ainsi que pour protéger et favoriser leur bien-être. Cette méthode de prise de décision donne aux enseignantes et aux enseignants le pouvoir de déterminer les matières étudiées par les élèves, quand et comment celles-ci seront étudiées, ainsi que comment et quand l'apprentissage des élèves sera évalué.

Le jugement professionnel s'appuie sur la connaissance professionnelle des expériences

« Dès le début, il faut savoir que l'évaluation est un processus humain, dirigé par et pour des personnes [...]. Peu importe le niveau de clarté que nous apportons à l'objectif et la quantité de données quantifiables que nous recueillons, l'évaluation se rapproche beaucoup plus de l'art que d'une science. L'évaluation est après tout un exercice de communication humaine. » (Sutton cité dans ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010, p. 37)

« [...] nous devons nous montrer vulnérables et ouverts à l'idée de nous voir à travers les yeux des élèves. Il est important d'écouter les élèves et de laisser leur voix guider les décisions qui favorisent l'équité. Chaque leçon élaborée et chaque système développé doivent être conçus dans l'intérêt des élèves. Nous devons garder à l'esprit l'aspect humain de ce travail. » (Buchanan-Rivera, p. 98)

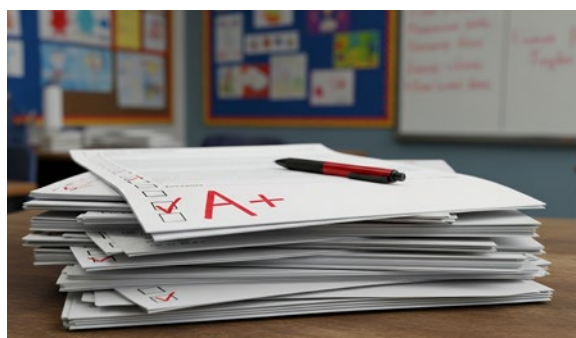
² Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2010). Faire croître le succès, p. 165.



vécues et des parcours des élèves, des attentes du programme d'études et des preuves de l'apprentissage. Ces éléments, pris dans leur ensemble, éclairent la sélection et l'application précises d'approches pédagogiques et d'évaluation.

L'exercice du jugement professionnel est un processus dynamique, le personnel enseignant adoptant une attitude de réflexion cyclique afin de s'assurer que les données d'apprentissage qu'il recueille sont pertinentes, suffisantes et valides. Cela implique que les enseignantes et les enseignants comprennent les objectifs de l'évaluation, à savoir l'évaluation *pour l'apprentissage*, l'évaluation *comme apprentissage* et l'évaluation *de l'apprentissage*. Le jugement professionnel distingue les types d'objectifs d'évaluation de la nature de l'évaluation (p. ex., diagnostique, formative, sommative). Lorsque le jugement professionnel est appliqué, les informations recueillies lors des évaluations renforcent l'idée que l'apprentissage n'est pas un état statique, mais plutôt un processus de croissance, de progrès et de réussite.

« Le processus d'évaluation et de notation doit être axé sur l'apprentissage... Nous voulons que les élèves comprennent que l'école est un lieu d'apprentissage. »
(O'Connor, p. 10)



L'évaluation authentique de la progression et de l'apprentissage ne peut être standardisée

L'utilité des évaluations standardisées à grande échelle a toujours fait l'objet de débats. Comme les résultats de ces évaluations ont servi à construire le discours sur la capacité de l'Ontario à s'améliorer, la valeur de ces évaluations a été surestimée. Celles-ci ont ainsi couru le risque de devenir le seul indicateur permettant de décrire l'apprentissage et les résultats des élèves à l'échelle de la province. Au cœur du débat se trouve la survalorisation des évaluations à grande échelle, qui éclipse les précieuses évaluations en classe centrées sur la croissance et les progrès des élèves.

Comme le jugement professionnel du personnel enseignant guide l'évaluation en classe et les décisions pédagogiques, il est alors possible de décrire avec précision et d'orienter la croissance, les progrès et le potentiel d'apprentissage d'une ou d'un élève au fil du temps. L'évaluation en classe brosse un tableau plus complet de l'apprentissage et du bien-être des élèves. En conséquence, les enseignantes et les enseignants peuvent aborder en temps opportun la myriade de facteurs qui influent sur la réussite des élèves.

Il est important de noter que les politiques et les pratiques d'évaluation devraient reconnaître les réalités des élèves multilingues dans les écoles de

« Promouvoir le bien-être tout en perpétuant le mal-être au moyen de pratiques d'évaluation standardisées à grande échelle va à l'encontre des objectifs de cohérence systémique et diminue le sens de la mission morale que les systèmes hautement performants proclament et encouragent. Par ailleurs, les tentatives d'innovation et de personnalisation des programmes scolaires sont limitées ou compromises par un système d'évaluation qui favorise la standardisation. »
(Hargreaves, p. 415)

« L'évaluation en classe dans les écoles accueillant des élèves issus de milieux culturels et sociaux diversifiés nécessite une réflexion approfondie sur les besoins d'élèves provenant d'horizons très variés. » (Taylor, p. 19)

« L'école soutient le développement des élèves en tant qu'êtres humains à part entière, leur montre comment apprendre et leur offre un éventail de possibilités aussi large et accessible que possible, afin qu'ils puissent rêver en grand et avoir la confiance en eux nécessaire pour réaliser leurs aspirations. » (Jung, p. 15)

langue française de l'Ontario. Les évaluations à grande échelle devraient être conçues et interprétées de manière à minimiser les biais linguistiques et culturels, garantissant qu'elles mesurent les apprentissages disciplinaires des élèves plutôt que leur stade d'acquisition de la langue française.

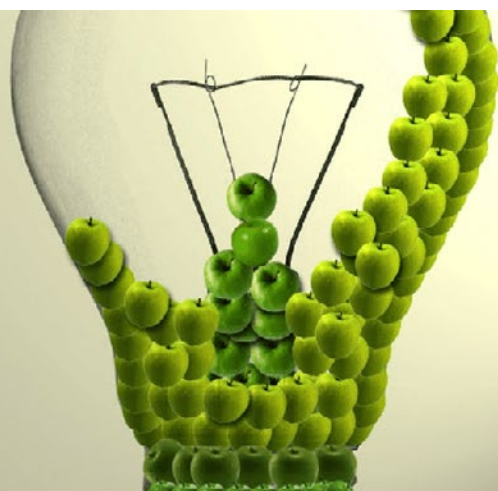
Les résultats obtenus à l'aide d'outils d'évaluation à grande échelle et synoptique permettent d'évaluer les acquis des élèves de manière générale. Cependant, ces résultats doivent encore être complétés par une évaluation en classe afin de comprendre comment ils ont été obtenus.

CONCLUSION

La FEO et ses filiales estiment que, pour que l'Ontario puisse tenir la promesse de l'éducation financée par les fonds publics, l'évaluation doit refléter la nature dynamique de l'apprentissage en classe et la diversité des élèves ontariens. Un apprentissage équitable et authentique à l'école devrait aider les élèves à mieux comprendre qui elles et ils sont et qui elles et ils peuvent devenir. L'identité, le sentiment d'appartenance et le sens de la vie sont des éléments fondamentaux de cet apprentissage et sont abordés de manière efficace dans le cadre d'une évaluation en classe adaptée et pertinente.

L'amélioration de l'apprentissage des élèves peut être favorisée par des changements systémiques et des leviers politiques, mais il faut reconnaître que la croissance, la progression et les réussites authentiques en matière d'apprentissage se concrétisent grâce au travail quotidien et aux relations entre le personnel enseignant et les élèves en classe. En veillant à ce que l'évaluation ait pour objectif d'améliorer l'apprentissage, les élèves renforcent leur perception d'eux-mêmes et leur confiance en leur capacité à persévérer dans le développement de leurs connaissances et de leurs compétences.

La FEO et ses filiales estiment que, pour que l'Ontario puisse tenir la promesse de l'éducation financée par les fonds publics, l'évaluation doit refléter la nature dynamique de l'apprentissage en classe et la diversité des élèves ontariens.



Les positions de ce document sur l'évaluation sont claires :

- L'évaluation des acquis des élèves relève du domaine de la profession enseignante.
- Le jugement professionnel du personnel enseignant est la pierre angulaire de l'évaluation.
- L'évaluation authentique de la progression et de l'apprentissage ne peut être standardisée.

Le présent document réaffirme les positions sur l'évaluation qui servent de fondement aux recommandations suivantes. Ces recommandations portent sur la manière dont l'Ontario doit donner la priorité et accorder de l'importance à l'évaluation en classe, fondée sur le jugement professionnel des enseignantes et des enseignants, afin de parvenir à une amélioration globale du système.

RECOMMANDATIONS

En partenariat avec ses filiales, voici les recommandations de la FEO au ministère de l'Éducation :

- Veiller à ce que toute révision des politiques d'évaluation et de rapport réaffirme le jugement professionnel du personnel enseignant comme élément central de l'évaluation en classe.
- Allouer des fonds et des ressources pour soutenir des possibilités de formation professionnelle intégrées au travail, durables et authentiques, qui se déroulent pendant la journée d'enseignement, afin de permettre au personnel enseignant et aux éducatrices et aux éducateurs d'améliorer et d'affiner leurs pratiques d'évaluation.
- Élaborer des moyens d'utiliser l'évaluation en classe et les données recueillies pour éclairer les politiques et les programmes visant à améliorer la réussite des élèves.

RÉFÉRENCES

Buchanan-Rivera, E. (2022). *Identity-Affirming Classrooms*. New York, NY: Routledge.

Campbell, C. et al. (2018). [Ontario: A Learning Province](#). Ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Feldman, J. (2023). *Grading for Equity: What It Is, Why It Matters, and How It Can Transform Schools and Classrooms*, 2nd edition. Thousand Oaks, CA: Corwin.

Hargreaves, A. (2020). *Large-scale assessments and their effects: The case of mid-stakes tests in Ontario*. *Journal of Educational Change*. 393–420.

Hargreaves, A. et al. (March 9, 2026). *Lessons from the last EQAO study*. *Toronto Star*.

Jung, L.A. (2024). *Assessing Students, Not Standards*. Thousand Oaks, CA: Corwin.

Jung, L.A. et al. (2019). *Your Students, My Students, Our Students*. Alexandria, VA: ASCD.

O'Connor, K. (2022). *A Repair Kit For Grading*. Winneconne, WI: First Educational Resources.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2010). *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* (Première édition, 1^{re} à la 12^e année). Consulté à l'adresse edu.gov.on.ca/eng/policyfunding/growsuccess.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2013a). *L'apprentissage pour tous — Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année*. Consulté à l'adresse ontario.ca/page/learning-all-guide-effective-assessment-and-instruction-all-students-kindergarten-grade-12.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2013b). Note de service n° 155 : L'évaluation diagnostique en appui à l'apprentissage des élèves. Consulté à l'adresse ontario.ca/document/education-ontario-policy-and-program-direction/policyprogram-memorandum-155.

Shirley, D. & Hargreaves, A. (2023). *The Age of Identity Who Do Our Kids Think They Are . . . and How Do We Help Them Belong?*. Thousand Oaks, CA: Corwin.

Taylor, C. (2022). *Culturally and Socially Responsible Assessment*. New York, NY: Teachers College Press.

